

De quoi parle-t-on ?

Le produit Média et Industries culturelles permet de protéger les professionnels des médias des médias, évènementiel, culture et audiovisuel contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Plus précisément, le volet « **Spectacles vivants et évènementiel** » a vocation à protéger les professionnels de l'évènementiel et du spectacle en considération notamment de leurs obligations en matière de droit de la propriété intellectuelle et de leur responsabilité en tant qu'organisateur pour le compte de tiers.

Ce produit s'adresse aux professionnels intervenant notamment dans les secteurs suivants :

- **Prestations techniques :**
 - Tourneur de spectacles vivants
 - Décorateur d'espace scénique.
 - Chorégraphe.
 - Producteur de spectacles vivants.
 - Projectionniste.
- **Evènementiel :**
 - Organisation de mariages et d'événements familiaux / Wedding planner
 - Photographe/vidéaste.
 - Organisateur de spectacles vivants.

Ce produit ne s'adresse pas aux professionnels exerçant dans les domaines suivants

- Cirques
- Rave parties, concerts grand public
- Spectacles tauromachiques

2 typologies d'offre

- **Via l'extranet MyHiscox :**
 - CA maximum 5M€ et 3M€ de montants de garantie
 - Activités et garanties standards
- **Souscription sur-mesure :**
 - Toute taille d'entreprises
 - Activités et garanties sur-mesure

Quelles sont les principales garanties du contrat ?

Responsabilité Civile professionnelle

- Dommages corporels
- Dommages matériel
- Manquement contractuel et faute professionnelle
- Violation des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)

Garanties Avantage plus

- Atteinte à votre réputation
- Remplacement d'un homme clef
- Contestation de créance

Prise en charge :

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties Avantage Plus

Exemples de mise en jeu des garanties possibles

- **Responsabilité Civile Professionnelle :**
 - **Personne blessée** à l'occasion d'un spectacle
 - **Manquement contractuel** observé auprès d'un wedding planner qui réserve la prestation de traiteur à la mauvaise date
 - **Responsabilité engagée** pour une violation des droits d'auteur par un producteur de spectacles qui utilise une musique dont il n'a pas les droits.
 - **Violation des droits d'auteur** suite à une adaptation jugée non fidèle à l'œuvre originale selon l'artiste qui décide d'attaquer le metteur en scène.
 - **Dommages corporels** au visage d'un artiste par un maquilleur qui a utilisé des produits cosmétiques périmés
- **Garanties Avantages Plus :**
 - **Atteinte à votre réputation :** Suite à un litige avec un de vos clients, ce dernier tient publiquement des propos négatifs vous concernant. Vous allez devoir engager des frais nécessaires à la restauration de votre image.
 - **Contestation de créance :** un de vos clients fait l'objet d'une procédure collective, et le mandataire judiciaire remet en cause le paiement qui vous a été fait au titre des prestations que vous avez réalisé avant l'ouverture de la procédure. Vous allez devoir engager des frais juridiques afin de contester la mise en cause de l'administrateur

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience sur le marché français dans les métiers de la presse et de l'édition ; de l'audiovisuel et des industries culturelles

Produit

- Une **couverture étendue** des atteintes à la **propriété intellectuelle et à la vie privée**
- **Aucune sous-limite** en RC professionnelle, jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite
- **Application d'une prime forfaitaire** sans surprise son budget d'assurance pour l'année
- **Offres sans franchise possible**
- Garantie des **filiales**
- **Sinistres** - Intervention en amont et volonté de **règlement amiable**
- **Garanties additionnelles** (Atteinte à la réputation de l'assuré, remplacement d'un homme clef et contestation de créance)

Equipes

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne MyHiscox performant
- Etudes sur-mesure pour les dossiers spécifiques

Quelles questions peut vous poser un assuré / prospect ?

En tant que loueur de chapiteaux puis-je aussi en proposer le montage ?

Non, nous assurons l'activité de location de chapiteaux et de tribunes mais nous ne couvrons pas le montage dans les conditions standards, une étude sur-mesure est possible si le montage est sous-traité

En tant qu'organisateur/producteur de spectacles ma RC Pro me couvre-t-elle en cas de demande de remboursement suite à l'annulation d'un spectacle ?

Non, cela relève d'un contrat annulation.

Le contrat RC pro a vocation à s'appliquer en cas de mise en cause de l'assuré afin de réparer les conséquences de l'annulation de l'évènement

Le saviez-vous ?

- Le secteur de l'évènementiel atteignait un chiffre d'affaires de près de **20 milliards d'euros** en France en 2017
- **Plus de 6 millions** d'entrées étaient comptabilisées dans les théâtres privés en 2019
- Il existe **267** établissements de création et de diffusion labellisés par le ministère de la Culture

Sources :

Ministère de la Culture et de la Communication; DGCA; 2010 – 2019 / Théâtre et Spectacle chiffre clé 2021 / Infographie MICE : quelles tendances en Europe pour 2017 ?